

2.17/18

Conseil de Ville de Delémont
ALTERNATIVE DE GAUCHE



10 décembre 2018

QUESTION ÉCRITE

Une obligation déroutante

Un message récent du Service de l'enseignement (SEN) aux écoles obligatoires jurassiennes (voir annexe 1) pose un certain nombre de questions quant à son contenu.

Une grande manifestation patriotique est organisée par l'Etat où sont, non invités, mais convoqués les classes des écoles obligatoires jurassiennes. L'ordre de marche s'adresse aux enseignant-e-s et aux élèves de tout le territoire jurassien. Deux mesquineries sont identifiables dans ce message.

D'une part, le 21 juin 2019 est le vendredi de la Fête-Dieu. Plusieurs commissions écoles, dont celle de l'école primaire de Delémont (voir l'annexe 2, extrait du memento remis à tous les parents la première semaine de la rentrée scolaire), ont choisi d'accorder deux des quatre demi-journées qui sont de leur compétence (Ordonnance scolaire, article 92). Cette décision doit être liée à l'entrée en vigueur de l'article 93 de la même Ordonnance scolaire qui accorde deux demi-journées de congé sans justification aux élèves. De nombreux parents utilisaient ce droit pour faire le pont lors de cette fête catholique. Il était alors fréquent que des classes voient à cette date leur effectif se réduire sensiblement. L'enseignement ne pouvait plus se donner dans des conditions acceptables. Cette réalité est un des éléments à l'origine de l'octroi du pont de la Fête-Dieu dans plusieurs écoles jurassiennes. Par sa décision, l'Etat met dans l'embarras des parents, des enseignant-e-s aussi sans doute, qui avaient déjà pris des dispositions pour ce long week-end.

D'autre part, si l'État se montre très autoritaire dans cette affaire, il se montre aussi pingre à l'extrême. L'idée que cette manifestation du 21 juin soit la seule course d'école admise en fin d'année scolaire est purement intolérable. Ainsi, l'État s'assure une participation des élèves dont les déplacements et autres frais seront pris en charge par les communes dans le cadre de leur participation à cette activité extra-scolaire très attendue des élèves. De plus, il est fait l'interdiction aux classes d'organiser une autre course scolaire ou activité extra-scolaire de même type. Cette mesure risque de priver les élèves de la participation à un camp, ou une sortie de fin de cycle, juste avant qu'ils changent d'enseignant-e, prévus et organisés de longue date, ce qui est aberrant.

Nous demandons au Conseil communal s'il est intervenu, ou entend intervenir, auprès des autorités cantonales pour qu'elles revoient leur position sur les obligations et interdictions maladroites infligées aux écoles jurassiennes autour de ce qui devrait d'abord être une fête, des obligations et interdictions qui interviennent bien trop tardivement, sachant que la tenue de cet anniversaire était connue de certains depuis près de ... 40 ans.

Pour l'Alternative de Gauche,
Rémy Meury

Rémy Meury

Objet: 40 ans de la RCJU - journée scolaire le 21 juin 2019**De :** SEN Secrétariat [<mailto:sen@jura.ch>]**Envoyé :** jeudi 29 novembre 2018 08:55**À :** SEN Secrétariat**Objet :** 40 ans de la RCJU - journée scolaire le 21 juin 2019**Importance :** Haute

Ce courriel est adressé par la direction du Service de l'enseignement, à l'ensemble des commissions d'école, des directions des écoles primaires et secondaires, pour transmission au corps enseignant

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur,

Le canton du Jura célébrera le 40e anniversaire de son entrée en souveraineté en 2019. Le Gouvernement souhaite marquer l'évènement et ainsi organiser une grande fête populaire. Il désire également impliquer la jeunesse dans ce jubilé. Pour cela, une journée scolaire spéciale, dont le programme et les aspects organisationnels seront communiqués ultérieurement, est prévue.

Nous vous prions d'ores et déjà de **réserver la date du 21 juin 2019** en guise de course d'école unique pour la fin de l'année scolaire. Merci de prendre note du fait que cet évènement est obligatoire pour les élèves et les enseignant-e-s.

D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration et nous vous adressons, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fred-Henri Schnegg
Chef de service

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Service de l'Enseignement
Yvann Sangsue
Secrétaire du chef de service
24-Septembre 2
CH-2800 Delémont
T +41 32 420 5428
yvann.sangsue@jura.ch



VACANCES ET DEMANDES DE CONGÉ

ANNÉE 2018-2019

Rentrée scolaire	Lundi 20 août 2018
Vacances d'automne	Du lundi 8 octobre au vendredi 19 octobre 2018
Journée de formation	Mercredi 31 octobre 2018
Toussaint	Jeudi 1 ^{er} novembre 2018
Vacances de Noël	Du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Semaine blanche	Du lundi 18 février au vendredi 22 février 2019
Caraval	Du mardi après-midi 5 au mercredi 6 mars 2019
Vacances de Pâques	Du lundi 15 avril au 26 avril 2019
Fête du travail	Mercredi 1er mai 2019
Ascension	Du jeudi 30 mai 2019 (congé les 30 et 31 mai 2019)
Pentecôte	Dimanche 9 juin 2019 (congé le lundi 10 juin 2019)
Fête-Dieu	Jeudi 20 juin 2019 et vendredi 21 juin (pont octroyé par la CE)
Fête de l'indépendance	Dimanche 23 juin 2019
Fin de l'année	Vendredi 5 juillet 2019 à midi
Vacances d'été	Du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 16 août 2019